Vacances Adaptées été 2021

ACP
ASSOCIATION
CHAMOIS
PYRENEENS

« Madame, Monsieur, Cher adhérent,

Nous espérons que la brochure des séjours été 2021 comblera toutes vos attentes. Elle offre des destinations variées en France.

L'équipe des Chamois Pyrénéens s'est une nouvelle fois mobilisée afin de mettre à votre disposition des hébergements de qualité et des équipes accompagnantes bienveillantes.

Nous vous remercions pour la confiance et la fidélité que vous nous témoignez depuis de nombreuses années et restons à votre écoute afin d'améliorer notre prestation. »

Présentation de l'association :

Les Chamois Pyrénéens, association sportive et culturelle est une association loi 1901 a but non lucratif, créée en 1980 a l'initiative de parents, d'amis et de professionnels du secteur médico-social. Son but est de proposer a ses adhérents déficients intellectuels des activités de loisirs et des séjours de vacances.

Les Chamois Pyrénéens organisent tout au long de l'année pour nos adhérents :

- des séjours de vacances en France et à l'étranger,
- des activités culturelles et socio-culturelles,
- des journées et des week-ends à thème.

Ils proposent, en particulier sur les mois d'été, divers séjours de vacances adaptées aux désirs et aux possibilités de chacun et capables de répondre aux souhaits des adhérents, des familles et des établissements.

Lieu accessible aux personnes en fauteuil

Salle de bain accessible aux personnes en fauteuil

Escalier sur le lieu de vacances

Lieu accessible pour des personnes vieillissantes

Accueil de couples possible

PUBLIC ACCUEILLI :

La réussite des séjours de vacances implique la constitution de groupes les plus homogènes possibles tant au niveau de la vie quotidienne que de la dynamique collective.

TBA Très bonne autonomie :

La personne prend totalement en charge les actes de la vie quotidienne (repas, habillage, toilette et prise de médicaments). Elle gère son argent personnel, se repère dans l'espace et le temps et est capable de se servir des moyens de communication. Elle a un comportement stable et peut avoir besoin d'un intervenant pour l'organisation de ses vacances si elle rencontre des difficultés. Elle peut effectuer des sorties seule.

BA Bonne autonomie :

La personne prend en charge les actes de la vie quotidienne et a un comportement stable.
La réalisation de certaines activités nécessite l'accompagnement d'un intervenant alors que d'autres se feront de manière autonome.

BA Bonne autonomie / Jeunes :

- 30 La personne prend en charge les actes de la vie quotidienne et a un comportement stable.
La réalisation de certaines activités nécessite l'accompagnement d'un intervenant alors que d'autres se feront de manière autonome. Elle a moins de 30 ans et est à la recherche d'un séjour de vacances dynamique avec des personnes de son âge.

BA Bonne autonomie :

+60 La personne prend en charge les actes de la vie quotidienne et a un comportement stable.
La réalisation de certaines activités nécessite l'accompagnement d'un intervenant alors que d'autres se feront de manière autonome. Elle est vieillissante, fatigable et à la recherche d'un séjour de détente calme et reposant.

BA Bonne autonomie / Personnes à mobilité Réduite :

La personne prend en charge les actes de la vie quotidienne et a un comportement stable.
La réalisation de certaines activités nécessite l'accompagnement d'un intervenant alors que d'autres se feront de manière autonome. Elle peut avoir des capacités motrices diminuées et nécessite ponctuellement un accompagnement de proximité pour certains déplacements.

MA Moyenne autonomie :

Avec le soutien ponctuel d'un accompagnant, la personne prend en charge seule les actes de sa vie quotidienne (toilette, habillage). Un intervenant est indispensable pour la gestion de l'argent et la prise des médicaments. Elle sera nécessairement accompagnée lors des activités afin de garantir sa sécurité.

FA Faible autonomie :

La personne a besoin d'un accompagnement dans tout ou partie des actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, repas, activités...). Ses besoins, difficultés ou problèmes de mobilité nécessitent la mise à disposition de locaux adaptés. Ces vacances s'adressent à des personnes moins dynamiques qui recherchent un séjour de détente calme et reposant.

TFA Très Faible autonomie :

La personne a besoin d'une prise en charge constante dans tous les moments clés de la vie quotidienne. Son degré d'autonomie nécessite un accompagnement de grande proximité et des locaux totalement adaptés. Pour des raisons de confort climatique, les séjours destinés à ce public ont lieu au mois de juin.

SOMMAIRE :

Juin 2021 :

I. Séjours Bonne Autonomie pour personnes vieillissantes

Idaux-Mendy 6

II. Séjours Très Faible Autonomie

Idaux-Mendy 7
Marquixanes 8

Août 2021 :

III. Séjours Bonne/Très Bonne Autonomie

Albi 9
Avignon 10
Blois 11
Jonzac NOUVEAU 12
Langon NOUVEAU 13
Marseillan NOUVEAU 14
Pézenas NOUVEAU 15
Poitiers 16
Rochefort NOUVEAU 17
Royan 18
Sables d'Olonne NOUVEAU 19
St Pierre d'Irube 20
Ste-Marie-la-Mer NOUVEAU 21
Sarlat 22
Tulle NOUVEAU 23

IV. Séjours Bonne Autonomie -30 ans :

Poitiers 24

V. Séjours Bonne Autonomie pour personnes vieillissantes

Gradignan 25

Villeneuve-sur-Lot NOUVEAU 26

VI. Séjours Bonne Autonomie pour personnes à mobilité réduite

Gradignan 27

St-Palais NOUVEAU 28

VII. Séjours Faible/Moyenne Autonomie

Bassin d'Arcachon 29

Carcassonne 30

Mane 31

Morcenx 32

Narbonne 33

Salignac NOUVEAU 34

Toulouse 35

VIII. Conditions Générales 36

IDAUX-MENDY (Pyrénées-Atlantiques)

BA

+60

« Située au cœur du Pays Basque, la commune d'Idaux-Mendy est un lieu idéal pour se ressourcer. »

Activités proposées au choix :

- Visite des communes de Mauléon-Licharre et St Jean Pied de Port,
- Activité pêche ou centre équestre,
- Balade à la frontière espagnole,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans un gîte de vacances situé au cœur du Pays Basque.
  Chambres de 2 lits.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 31 mai au 02 juin 2021 ;
  du 02 juin au 04 juin 2021 ;
  du 31 mai au 04 juin 2021

- **Public**
  7 personnes + 2 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  417 € * les 3 jours ;
  695 € * les 5 jours

*voir modalités dans les informations générales

IDAUX-MENDY (Pyrénées-Atlantiques)

TFA

« Située au cœur du Pays Basque, la commune d'Idaux-Mendy est un lieu idéal pour se ressourcer. »

Activités proposées au choix :

- Visite des communes de Mauléon-Licharre et St Jean Pied de Port,
- Activité pêche ou centre équestre,
- Balade à la frontière espagnole,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans un gîte de vacances situé au cœur du Pays Basque.
  Chambres de 2 lits.

- **Restauration**
  Hébergement en pension complète.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 07 juin au 11 juin 2021 ;
  du 14 juin au 18 juin 2021

- **Public**
  5 personnes + 5 accompagnateurs
  (dont 1 responsable et 1 veilleur de nuit)

- **Prix**
  1300 € * les 5 jours

*voir modalités dans les informations générales

MARQUIXANES (Pyrénées-Orientales)

TFA

« Surplombant les Pyrénées-Orientales, le Massif du Canigou et ses environs offre un lieu de vacances idéal avec des activités diverses et variées. »

Activités proposées au choix :

- Visite des communes de Prades, Perpignan et Collioure,
- Balade en bateau,
- Parc des Aigles de Valmy à Argelès-sur-Mer,
- Balade sur les plages de la Mer Méditerranée,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans un gîte de plain-pied situé dans un village de gîtes avec une vue imprenable sur le massif du Canigou.
  Chambres de 2 à 3 lits.
- **Restauration**
  Hébergement en pension complète.
- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.
- **Dates**
  du 31 mai au 04 juin 2021
- **Public**
  5 personnes + 5 accompagnateurs
  (dont 1 responsable et 1 veilleur de nuit)
- **Prix**
  1300 € * les 5 jours

*voir modalités dans les informations générales

ALBI (Tarn)

TBA
BA

« Admirablement située en bord du Tarn, la ville d'Albi offre de belles promenades dans les ruelles de son cœur historique. »

Activités proposées au choix :

- Visite des principaux sites touristiques de la ville :
  - Le centre historique,
  - Le Pont Vieux,
  - Le Palais de la Berbie,
  - La collégiale Saint-Salvi,
- Promenade en gabarre sur le Tarn,
- Visite des villes aux alentours : Gaillac et Cordes-sur-Ciel,
- Journée à Toulouse,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans un ensemble de gîtes situé à 20 minutes d'Albi. Chambres de 1 à 2 lits.
  Piscine sur place.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 1er août au 11 août 2021 ;
  du 11 août au 21 août 2021

- **Public**
  9 personnes + 3 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1529 € * les 11 jours

*voir modalités dans les informations générales

AVIGNON (Vaucluse)

TBA
BA

« Petite par la taille mais grande par son histoire, la ville d'Avignon vous invite à un séjour sous le signe du bonheur. »

Activités proposées au choix :

- Visite des principaux sites touristiques de la ville :
  - Le centre historique,
  - Le Pont St Bénézet,
  - Le Palais des Papes,
  - Le Rocher des Doms,
- Découverte des villes aux alentours : Nîmes et Arles,
- Balade en bateau sur le Rhône,
- Visite du musée Haribo,
- Croisière le long du Gard,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans une villa située dans un domaine spacieux à 40 minutes d'Avignon. Chambres de 1 à 3 lits. Piscine sur place.
- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.
- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.
- **Dates**
  du 24 juillet au 07 août 2021
- **Public**
  9 personnes + 3 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)
- **Prix**
  2085 € * les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales

BLOIS (Loir-et-Cher)

TBA
BA

« Sur le chemin des Châteaux de la Loire, la cité de Blois est dotée d'une architecture et de quartiers qui sauront ravir ses visiteurs. »

Activités proposées au choix :

– Visite des principaux sites touristiques de la ville :

- Le Château Royal,
- La Fondation du Doute,
- La Maison de la magie,
- La Cathédrale St Louis,

– Découverte de certains Châteaux de la Loire,

– Balade en gabarre sur la Loire,

– Journée au Zoo de Beauval,

– Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans deux maisons situées dans un domaine à 20 minutes de Blois.
  Chambres de 1 à 3 lits.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 31 juillet au 14 août 2021

- **Public**
  9 personnes + 3 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  2085 € * les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales

JONZAC (Charente-Maritime)

TBA

BA

« Jonzac, station thermale réputée, est une ville où se mêle bien-être, beauté et détente pour chacun de ses visiteurs. »

NOUVEAU

Activités proposées au choix :

- Visite de la ville et de son joli château,
- Parc aquatique « Les Antilles de Jonzac »,
- Citadelle de Blaye,
- Musée de la Bande-Dessinée à Angoulême,
- Découverte de la ville de Cognac,
- Baignade à la plage de Meschers-en-Gironde,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans deux gîtes situés sur un domaine à 15 minutes de Jonzac.
  Chambres de 1 à 3 lits. Piscine sur place.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 31 juillet au 07 août 2021 ;
  du 07 août au 14 août 2021

- **Public**
  9 personnes + 3 accompagnateurs (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1112 € * la semaine ;
  2085 € * les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales

LANGON (Gironde)

« En bord de Garonne, la ville de Langon est le carrefour touristique du sud de la Gironde. »

NOUVEAU

Activités proposées au choix :

- Visite des principaux sites touristiques de la ville de Bordeaux :
  - Marché des Capucins,
  - Miroir d'eau,
  - Le Jardin botanique,
- Croisière le long de la Garonne,
- Découvertes des villes aux alentours : Libourne et Marmande,
- La Ferme Exotique à Cadaujac,
- Activités diverses proposées sur le site telles que : tir à l'arc et canoë,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans des chalets tout neufs situés dans un domaine à 10 minutes de Langon.
  Chambres de 1 à 2 lits.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 24 au 31 juillet 2021 ; du 31 juillet au 07 août 2021 ; du 07 au 14 août 2021 ; du 14 au 21 août 2021

- **Public**
  9 personnes + 3 accompagnateurs (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1112 € * la semaine ; 2085 € * les 2 semaines ; 2919 € * les 3 semaines ; 3892 € * le mois

*voir modalités dans les informations générales

MARSEILLAN (Hérault)

TBA

BA

« Avec sa double façade sur l'étang de Thau et la Mer Méditerranée, la station balnéaire de Marseillan est dotée de magnifiques plages de sable fin. »

NOUVEAU

Activités proposées au choix :

- Visite des principaux sites touristiques de la ville :
  - Le Port,
  - La Place Carnot,
  - La Capitainerie,
  - Les plages,
- Découverte des villes aux alentours : Sète, Pézenas, la Cité d'Agde,
- Croisière en bateau,
- Baignades sur les plages de la côte méditerranéenne,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans un gîte situé au bord de la plage de Marseillan. Chambres de 1 à 3 lits.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 1er août au 08 août 2021 ;
  du 08 août au 15 août 2021

- **Public**
  12 personnes + 3 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1112 € * la semaine ;
  2085 € * les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales

PEZENAS (Hérault)

TBA

BA

NOUVEAU

« Au cœur de l'Héraut, la ville de Pézenas a de quoi ravir ses visiteurs par son architecture et sa position géographique. »

Activités proposées au choix :

- Découverte de Pézenas et des villes aux alentours : Sète et la Cité d'Agde,
- Balade au lac du Saragou,
- Croisière en bateau,
- Le musée international du Jouet de Pézenas,
- Visite de la grotte de Clamouse,
- Baignades sur les plages de la côte méditerranéenne,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans plusieurs gîtes situés dans un domaine au milieu de vignobles à 15 minutes de Pézenas. Chambres de 1 à 2 lits. Piscine sur place.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 24 juillet au 31 juillet 2021

- **Public**
  9 personnes + 3 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1112 € * la semaine

*voir modalités dans les informations générales

POITIERS (Vienne)

TBA

BA

« Connu grâce au Futuroscope, parc à expérience unique en Europe, la ville de Poitiers fait partie des destinations incontournables en France. »

Activités proposées au choix :

- Visite des villes de Poitiers et Châtellerault,
- Journée au Parc du Futuroscope,
- Spectacle d'oiseaux « Les Géants du Ciel » à Chauvigny,
- Découverte de la vallée des singes à Romagne,
- Activités sur le site Défi Planet : tir à l'arc, cheval, piscine, parc animalier,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans une ancienne ferme totalement rénovée et située à 30 minutes de Poitiers.
  Chambres de 1 à 3 lits.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 08 août au 18 août 2021 ;

- **Public**
  9 personnes + 3 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1529 € * les 11 jours

*voir modalités dans les informations générales

ROCHEFORT (Charente-Maritime)

TBA

BA

« Rochefort, le pays de Fort Boyard, offre un choix dense d'activités avec sa situation géographie idéale. »

NOUVEAU

Activités proposées au choix :

- Découverte de Rochefort : la Corderie Royale, l'Hermione...
- Balade en bateau autour de l'Île d'Aix,
- Promenade sur la côte avec panorama sur le Fort Boyard,
- Journée à la Rochelle et l'Île de Ré,
- Zoo de la Palmyre,
- Baignades sur les plages de la côte charentaise,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans un petit château entouré d'un grand parc avec une piscine et une rivière.
  Chambres de 1 à 3 lits.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 31 juillet au 07 août 2021 ;
  du 07 août au 14 août 2021

- **Public**
  9 personnes + 3 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1112 € * la semaine ;
  2085 € * les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales

ROYAN (Charente-Maritime)

TBA

BA

« Avec ses belles plages et ses grands espaces naturels, on ne peut que tomber sous le charme de la côte charentaise. »

Activités proposées au choix :

- Visite des villes de Royan et Rochefort,
- Balade sur l'Île d'Oléron,
- Promenade sur la côte avec panorama sur le Fort Boyard,
- Découverte du Zoo de la Palmyre,
- Croisière en bateau,
- Baignades sur les plages de la côte charentaise,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans plusieurs gîtes situés entre Royan et Rochefort.
  Chambres de 2 à 4 lits. Piscine sur place.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 31 juillet au 07 août 2021 ;
  du 07 août au 14 août 2021

- **Public**
  9 personnes + 3 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1112 € * la semaine ;
  2085 € * les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales

SABLES-D'OLONNE (Vendée)

TBA
BA

« La station balnéaire des Sables d'Olonne est une destination réputée par ses multiples atouts tels que ses plages. »

NOUVEAU

Activités proposées au choix :

- Visite des Sables d'Olonne : le quartier de la Chaume, le zoo, les plages...
- Balade en bateau,
- Découverte de l'Aquarium de Vendée,
- Excursion aux marais salants,
- Balade sur l'Île de Noirmoutier,
- Baignades sur les plages de la côte vendéenne,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans deux gîtes situés dans un domaine à 10 minutes des plages vendéennes.
  Chambres de 1 à 3 lits. Piscine sur place

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 31 juillet au 11 août 2021 ;
  du 11 août au 21 août 2021

- **Public**
  9 personnes + 3 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1668 € * les 12 jours ;
  1529 € * les 11 jours

*voir modalités dans les informations générales

ST PIERRE D'IRUBE (Pyrénées-Atlantiques)

TBA
BA

« Les richesses du Pays Basque, entre mer et montagne, permettent une multitude d'activités et de découverte. »

Activités proposées au choix :

- Visite des villes de St Jean de Luz, Bayonne et Hendaye,
- Croisière le long du littoral basque,
- Visite et repas dans une cidrerie basque,
- Promenade à la frontière espagnole,
- Balades et baignades sur les plages de la côte basque,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans une grande et belle maison typique du Pays Basque située à 5 minutes de Bayonne.
  Chambres de 1 à 3 lits. Piscine sur place.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 24 au 31 juillet 2021 ; du 31 juillet au 07 août 2021 ; du 07 au 14 août 2021 ; du 14 au 21 août 2021

- **Public**
  9 personnes + 3 accompagnateurs (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1112 € * la semaine ; 2085 € * les 2 semaines ; 2919 € * les 3 semaines ; 3892 € * le mois

*voir modalités dans les informations générales

STE-MARIE-LA-MER (Pyrénées Orientales)

TBA
BA

« La station balnéaire de Ste-Marie-la-Mer offre une escapade de choix avec ses plages de sable fin et sa belle végétation. »

NOUVEAU

Activités proposées au choix :

- Visite des villes de Collioure et Argelès-sur-Mer,
- Aquarium de Canet-en-Roussillon,
- Balade en bateau,
- Parc des Aigles de Valmy à Argelès-sur-Mer,
- Baignades sur les plages de la Mer Méditerranéenne,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans un superbe mas situé à 3 kilomètres de la plage.
  Chambres de 1 à 3 lits. Piscine sur place.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  Du 1er août au 08 août 2021

- **Public**
  9 personnes + 3 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1112 € * la semaine ;

*voir modalités dans les informations générales

SARLAT (Dordogne)

TBA
BA

« Avec une multitude de sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Périgord est riche en visites et balades qui ravissent ses visiteurs. »

Activités proposées au choix :

- Visite de la cité de Sarlat,
- Balade dans les villages typiques du Périgord noir,
- Découverte de grottes de Lascaux,
- Préhisto Dino Parc,
- Balade en bateau sur la Dordogne,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans une maison de vacances située à Sarlat. Chambres de 1 à 3 lits. Piscine sur place.
- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.
- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.
- **Dates**
  du 07 août au 14 août 2021 ;
  du 14 août au 21 août 2021
- **Public**
  9 personnes + 3 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)
- **Prix**
  1112 € * la semaine ;
  2085 € * les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales

TULLE (Corrèze)

TBA

BA

« Le pays de Tulle en Corrèze est une invitation au voyage grâce à la richesse de ses paysages naturels. »

NOUVEAU

Activités proposées au choix :

- Balade en gabarre,
- Tir à l'arc et sarbacane à Marcillac-la-Croisille,
- Canoë au lac de Neuvic,
- Les cascades de Gimel,
- Parc de trains miniatures à Seilhac,
- Découverte du château de Sédières,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans un gîte de groupe situé à 30 minutes de Tulle.
  Chambres de 1 à 3 lits.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 1er août au 11 août 2021

- **Public**
  9 personnes + 3 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1529 € * les 11 jours

*voir modalités dans les informations générales

POITIERS (Vienne)

BA

- 30

« Connu grâce au Futuroscope, parc à expérience unique en Europe, la ville de Poitiers fait partie des destinations incontournables en France. »

Activités proposées au choix :

- Visite des villes de Poitiers et Châtellerault,
- Journée au Parc du Futuroscope,
- Spectacle d'oiseaux « Les Géants du Ciel » à Chauvigny,
- Découverte de la vallée des singes à Romagne,
- Activités sur le site Défi Planet : tir à l'arc, cheval, piscine, parc animalier,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans une ancienne ferme totalement rénovée et située à 30 minutes de Poitiers.
  Chambres de 1 à 3 lits.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 1er août au 08 août 2021 ;

- **Public**
  9 personnes + 3 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1112 € * la semaine

*voir modalités dans les informations générales

GRADIGNAN (Gironde)

BA

+ 60

« Situé au cœur des vignobles bordelais, le Château Moulerens est un lieu de vacances idéal et offre à ses pensionnaires une multitude d'activités de loisirs. »

Activités proposées au choix :

- Visite des principaux sites touristiques de la ville de Bordeaux :
  - Marché des Capucins,
  - Miroir d'eau,
  - Le Jardin botanique, ,
- Croisière sur le Bassin d'Arcachon,
- Zoo de la Teste-de-Buch,
- Activités prévues sur le centre : piscine, barbecue, karaoké, concerts...,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans un centre de vacances situé à proximité de Bordeaux. Chambres de 2 lits.
  Piscine sur place.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 14 août au 21 août 2021

- **Public**
  9 personnes + 3 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1112 € * la semaine

*voir modalités dans les informations générales

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne)

BA

+ 60

« Posée sur les rives du Lot, la commune de Villeneuve-sur-Lot bénéficie de multiples attraits. »

NOUVEAU

Activités proposées au choix :

- Visite de Bergerac et Villeneuve-sur-Lot,
- Journée au parc Walibi,
- Balade en bateau sur le Lot,
- Parc animalier Z'Animo Land,
- La Maison du Jouet à Pujols,
- Balade dans une ferme équestre,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans une maison de campagne située à 5 minutes de Villeréal. Chambres de 1 à 3 lits.
  Piscine sur place.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 24 juillet au 31 juillet 2021 ;
  du 31 juillet au 07 août 2021

- **Public**
  9 personnes + 3 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1112 € * la semaine ;
  2085 € * les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales

GRADIGNAN (Gironde)

BA

« Situé au cœur des vignobles bordelais, le Château Moulerens est un lieu de vacances idéal et offre à ses pensionnaires une multitude d'activités de loisirs. »

Activités proposées au choix :

– Visite des principaux sites touristiques de la ville de Bordeaux :
  - Marché des Capucins,
  - Miroir d'eau,
  - Le Jardin botanique, ,

– Croisière sur le Bassin d'Arcachon,

– Zoo de la Teste-de-Buch,

– Activités prévues sur le centre : piscine, barbecue, karaoké, concerts...,

– Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans un centre de vacances situé à proximité de Bordeaux. Chambres de 2 lits.
  Piscine sur place.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 31 juillet au 07 août 2021 ;
  du 07 août au 14 août 2021

- **Public**
  9 personnes (2 fauteuils roulants maximum)
  + 4 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1280 € * la semaine ;
  2400 € * les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales

SAINT-PALAIS (Pyrénées-Atlantiques)

BA

« Province du pays basque français, St-Palais possède tout le charme de l'architecture et du patrimoine local. »

NOUVEAU

Activités proposées au choix :

- Découverte de St-Palais, Bidarray et St-Jean-Pied-de-Port,
- Visite d'une cidrerie basque,
- Aquarium de Biarritz,
- Balade à la frontière espagnole,
- Baignades sur les plages de la côte basque,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans un gîte de groupe typiquement basque à 15 minutes de St Palais.
  Chambres de 1 à 3 lits. Piscine sur place.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 31 juillet au 07 août 2021 ;
  du 07 août au 14 août 2021

- **Public**
  9 personnes (2 fauteuils roulants maximum)
  + 4 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1280 € * la semaine ;
  2400 € * les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales

BASSIN D'ARCACHON (Gironde)

MA

FA

« Doté d'un patrimoine culturel unique, le Bassin d'Arcachon offre un paysage magnifique à ses visiteurs. »

Activités proposées au choix :

- Visite des principaux sites touristiques de la ville de Bordeaux :
  - Marché des Capucins,
  - Miroir d'eau,
  - Le Jardin botanique,
- Zoo de la Teste-de-Buch,
- Découverte du port de pêche de Gujan-Mestras,
- Croisière sur le Bassin d'Arcachon,
- Baignades sur les plages de la côte girondine,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans une villa de plain-pied conviviale située à Gujan-Mestras.
  Chambres de 1 à 3 lits.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  Du 24 juillet au 31 juillet 2021

- **Public**
  9 personnes + 4 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1280 € * la semaine

*voir modalités dans les informations générales

CARCASSONNE (Aude)

MA

FA

« Panoramas grandioses, sites naturels exceptionnels : l'Aude est un département aux multiples facettes où vous passerez des vacances inoubliables. »

Activités proposées au choix :

- Découverte de la citadelle et du château de Carcassonne,
- Balade sur le canal du midi,
- Réserve africaine de Sigean,
- Visite de la grotte de Limousis,
- Journée plage sur la côte méditerranéenne,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans deux grands gites de charme situés dans un domaine à l'entrée de Carcassonne.
  Chambres de 2 à 3 lits. Piscine sur place.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 24 au 31 juillet 2021 ; du 31 juillet au 07 août 2021 ; du 07 au 14 août 2021 ; du 14 au 21 août 2021

- **Public**
  8 personnes + 3 accompagnateurs (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1280 € * la semaine ; 2400 € * les 2 semaines ; 3360 € * les 3 semaines ; 4480 € * le mois

*voir modalités dans les informations générales

MANE (Haute-Garonne)

MA

FA

« Eté comme hiver la région de la Haute-Garonne présente des paysages d'une diversité fort agréable pour ses visiteurs. »

Activités proposées au choix :

- Journée à Toulouse pour découvrir les principaux sites touristiques :
  - La Place du Capitole,
  - Le muséum,
  - Les Jardins,
  - Les quais de la Garonne,
- Visite de St Gaudens et de St Bertrand de Comminges,
- Balade Montréjeau : autour du lac et au Château de Valmirande,
- Parc de la Demi-Lune : pédalo, poney, minigolf…,
- Zoo « African Safari » à Plaisance-du-Touch,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

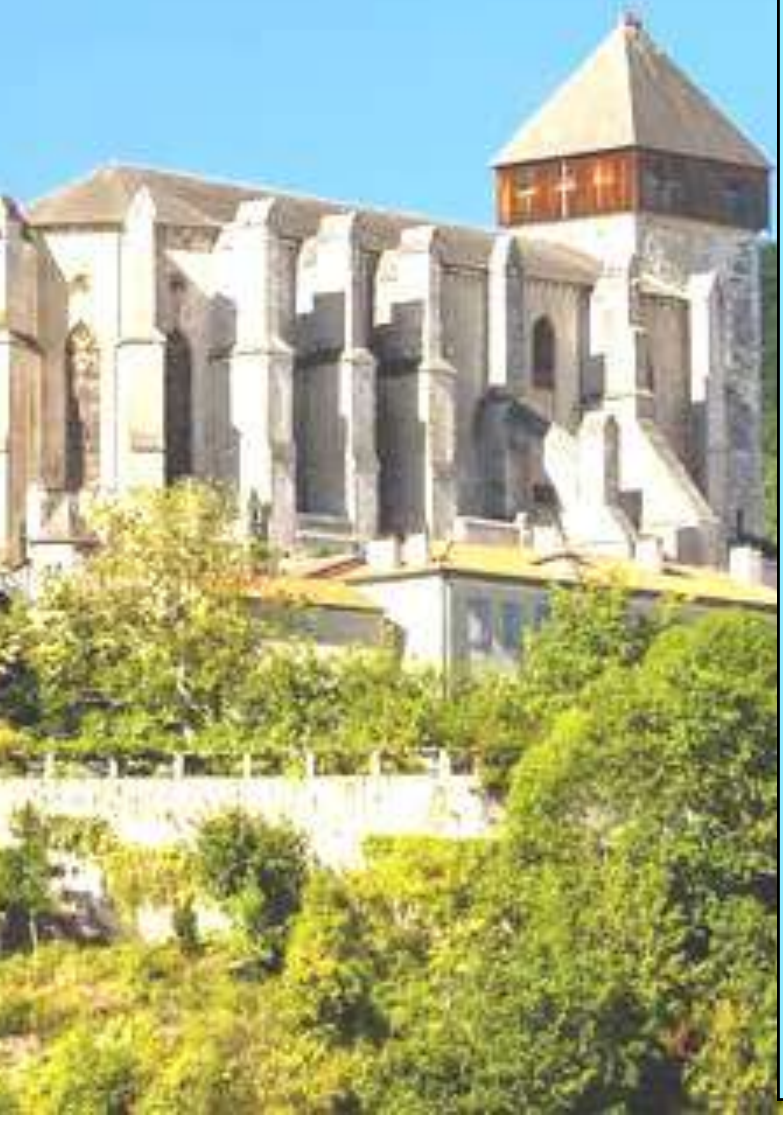

- **Hébergement**
  Dans une maison familiale et rurale adaptée aux personnes à mobilité réduite située à Mane. Chambres de 1 à 2 lits.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 24 au 31 juillet 2021 ; du 31 juillet au 07 août 2021 ;
  du 07 au 14 août 2021 ; du 14 au 21 août 2021

- **Public**
  9 personnes + 4 accompagnateurs (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1280 € * la semaine ; 2400 € * les 2 semaines ; 3360 € * les 3 semaines ; 4480 € * le mois

*voir modalités dans les informations générales

MORCENX (Landes)

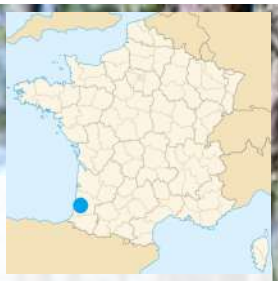

MA

FA

« Au cœur des Landes, le pays Morcenais propose un patrimoine naturel varié, enrichissant et reposant. »

Activités proposées au choix :

- Promenade au lac d'Arjuzanx,
- Ecomusée de Marquèze,
- Musée de l'Hydraviation à Biscarrosse,
- Parc animalier de Nahuques à Mont-de-Marsan,
- Découverte d'une pisciculture,
- Baignades sur les plages de la côte landaise,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans une structure entièrement équipée et située à Morcenx. Chambres de 1 à 2 lits avec salle de bains dans chacune.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 24 au 31 juillet 2021 ; du 31 juillet au 07 août 2021 ;
  du 07 au 14 août 2021 ; du 14 au 21 août 2021

- **Public**
  8 personnes + 3 accompagnateurs (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1280 € * la semaine ; 2400 € * les 2 semaines ; 3360 € * les 3 semaines ; 4480 € * le mois

*voir modalités dans les informations générales

NARBONNE (Aude)

MA

FA

« Sur la Côte Méditerranéenne, profitez de l'environnement exceptionnel de Narbonne et de ses environs. »

Activités proposées au choix :

- Visite des villes de Béziers, Perpignan, Leucate et Le Somail,
- Promenade sur le canal du Midi,
- Réserve africaine de Sigean,
- Biscuiterie La Cure Gourmande à Narbonne,
- Petit train de Port Leucate,
- Baignades sur les plages de la côte méditerranéenne,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans une villa située dans un joli quartier de Narbonne. Chambres de 1 à 2 lits.
  Piscine sur place.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 24 juillet au 04 août 2021 ;
  du 04 août au 14 août 2021 ;

- **Public**
  8 personnes + 3 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1920 € * les 12 jours ;
  1760 € * les 11 jours

*voir modalités dans les informations générales

SALIGNAC (Dordogne)

MA

FA

« Avec ses beaux villages, ses châteaux ou encore ses grottes, le Périgord regorge de superbes visites et de balades agréables. »

NOUVEAU

Activités proposées au choix :

- Visite de la cité de Sarlat,
- Balade dans les villages typiques du Périgord noir,
- Découverte des grottes de Lascaux,
- Ferme pédagogique d'Ellia à Sarlat,
- Préhisto Dino Parc,
- Balade en bateau sur la Dordogne,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans une grande maison de campagne située à 15 minutes de Sarlat. Chambres de 1 à 3 lits. Piscine sur place.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 31 juillet au 11 août 2021 ;
  du 11 août au 21 août 2021 ;

- **Public**
  8 personnes + 3 accompagnateurs (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1920 € * les 12 jours ;
  1760 € * les 11 jours

*voir modalités dans les informations générales

TOULOUSE (Haute-Garonne)

MA

FA

« Toulouse, la ville rose, séduit ses visiteurs grâce à son incomparable art de vivre et la richesse de son patrimoine. »

Activités proposées au choix :

- Visite des principaux sites touristiques de la ville de Toulouse :
  - La Place du Capitole,
  - Les Jardins,
  - La Cité de l'Espace,
  - Les quais de la Garonne,
- Croisière le long du Canal du Midi,
- Musée Aéroscopia à Blagnac,
- Le Muséum de Toulouse,
- La Cité de l'Espace,
- Animations locales, marchés traditionnels, shopping, gastronomie ...

- **Hébergement**
  Dans une maison rurale avec des chevaux située près de Toulouse. Chambres de 1 à 2 lits.
  Piscine sur place.

- **Restauration**
  La contribution de chacun est demandée pour l'organisation de la vie quotidienne en fonction de ses possibilités.
  Hébergement en gestion libre.

- **Transport**
  Minibus pour toute la durée du séjour.

- **Dates**
  du 24 juillet au 31 juillet 2021 ;
  du 31 juillet au 07 août 2021

- **Public**
  8 personnes + 3 accompagnateurs
  (dont 1 responsable)

- **Prix**
  1280 € * la semaine ;
  2400 € * les 2 semaines

*voir modalités dans les informations générales

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE ACP

Les séjours adaptés Chamois Pyrénéens s'adressent à des adultes en situation de handicap mental et/ou psychique.
Tous les séjours organisés par cette association entrent dans la catégorie des séjours adaptés et font l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de chaque département où sont organisés les séjours. L'Association Les Chamois Pyrénéens est enregistrée sous l'agrément "Vacances Adaptées Organisées" n° AG064016003 du 21 juin 2016.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union Européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'Association Les Chamois Pyrénéens sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.
En outre, comme l'exige la loi, L'Association Les Chamois Pyrénéens dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable (UNAT 8 Rue César Franck - 75015 PARIS - Tél : 05.56.00.15.15).

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : http://www.legifrance.gouv.fr

1. Durée

Elle est variable :

Séjour de 4 semaines :	du samedi 24 juillet au samedi 21 août 2021
Séjour de 3 semaines :	du samedi 24 juillet au samedi 14 août 2021 du samedi 31 juillet au samedi 21 août 2021
Séjour de 2 semaines :	du samedi 24 juillet au samedi 07 août 2021 du samedi 31 juillet au samedi 14 août 2021 du samedi 07 août au samedi 21 août 2021
Séjour de 12 jours :	du samedi 31 juillet au mercredi 11 août 2021 du 24 juillet au mercredi 04 août 2021
Séjour de 11 jours :	du dimanche 1er août au mercredi 11 août 2021 du mercredi 04 août au samedi 14 août 2021 du dimanche 08 août au mercredi 18 août 2021 du mercredi 11 août au samedi 21 août 2021
Séjour de 1 semaine :	du samedi 24 juillet au samedi 31 juillet 2021 du samedi 31 juillet au samedi 07 août 2021 du dimanche 1er août au dimanche 08 août 2021 du samedi 07 août au samedi 14 août 2021 du dimanche 08 août au dimanche 15 août 2021 du samedi 14 août au samedi 21 août 2021
Séjour de 5 jours :	du lundi 31 mai au vendredi 04 juin 2021 du lundi 07 juin au vendredi 11 juin 2021 du lundi 14 juin au vendredi 18 juin 2021
Séjour de 3 jours :	du lundi 31 mai au mercredi 02 juin 2021 du mercredi 02 juin au vendredi 04 juin 2021

2. Adhésion

Les séjours et les activités sont réservées aux adhérents de l'association. L'adhésion est obligatoirement réglée à la première inscription sur l'un des séjours proposés dans notre programme de vacances ; elle est renouvelable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

3. Prix des séjours

Conformément aux articles L.211-12, R.211-8 et R.211-9 du code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances, des taxes et des taux de change. Vous serez informés de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ.

Nos tarifs comprennent :

- la pension complète (sauf pour le repas du midi le jour du départ),
- l'hébergement adapté (se référer aux sigles au bas de la fiche descriptive),
- l'encadrement par une équipe d'accompagnateurs (trices),
- les activités, sorties, excursions, loisirs prévus au programme du séjour,
- les frais de transport au départ de Pau (sauf pour les séjours aériens) et les déplacements pendant le séjour,
- les assurances responsabilité civile, accident et rapatriement (en cas d'accident corporel ou d'hospitalisation), dommages aux appareillages médicaux portés (lunettes à hauteur de 80 €, autre appareillage jusqu'à 1400 €), indemnisation des dommages corporels,
- les frais de dossier et les frais d'organisation.

Nos tarifs ne comprennent pas :

- les achats personnels (cigarettes, boissons, achats personnels, produits d'hygiène personnelle …)
- l'assurance annulation,
- l'acheminement pour les séjours aériens,
- les frais médicaux (consultation médicale, pharmacie, préparation d'un pilulier ou tout autre frais médical engagé). Ils seront, si le client n'a pas suffisamment d'argent sur lui, avancés par Les Chamois Pyrénéens et devront être remboursés après le séjour.

4. Paiement

L'acompte que vous devrez verser à l'inscription est fixé à 25 % du prix du séjour. Le solde devra être impérativement acquitté, sans rappel de notre part, au plus tard pour le 15 juillet 2021.

5. Dispositif COVID-19

Toute inscription implique une prise de connaissance et un strict respect du Dispositif COVID-19 qui vous a été remis avec cette brochure des vacances.

6. Annulation

Le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage, des frais seront alors retenus par les Chamois Pyrénéens :

- à plus de 60 jours du départ : forfait de 100 € pour frais de dossier,
- entre 59 et 30 jours : 35 % du montant du séjour,
- entre 29 et 15 jours : 60 % du montant du séjour,
- entre 14 et 6 jours : 85 % du montant du séjour,
- entre 5 et 1 jours : 100 % du montant du séjour.

En cas de non présentation au rendez-vous, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.
Tout séjour écourté pour quelques raisons que ce soit, reste intégralement dû.
Si la taille minimum du groupe n'est pas atteinte, l'organisme se réserve le droit de proposer une nouvelle destination.

7. Assurance annulation : MAIF 1075315 T

Il est possible de souscrire une assurance annulation. Elle correspond à 4,2 % du montant du séjour.
La souscription doit être obligatoirement effectuée simultanément avec l'inscription au séjour de vacances. Elle ne s'exerce pas au cours du séjour.

7.1 Objet de la garantie :

Dans le cas d'une obligation d'annulation du séjour avant son démarrage, l'assurance souscrite rembourse au participant toutes les sommes contractuellement dues à l'organisateur du séjour.

7.2 Conditions d'octroi de la garantie :

La garantie pourra être mise en œuvre dans tous les cas où l'annulation aura été justifiée :

- le décès du participant lui-même, de son conjoint ou d'un membre proche de sa famille (père, mère, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, gendre ou belle-fille),
- une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi avant le départ du séjour.
- un licenciement économique du participant, de son conjoint ou concubin, du père ou de la mère.

Toutefois, elle ne peut s'exercer :

- en cas de suspicion ou d'affection du COVID-19 ou toute autre pandémie,
- pour tout fait provoqué intentionnellement par le participant,
- pour la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat,
- en cas de guerre civile ou étrangère,
- en cas d'irradiation,
- pour les cataclysmes naturels, à l'exception de ceux indemnisés dans le cadre des catastrophes naturelles (loi du 13 juillet 1982).

7.3 Montant de la garantie :

Sont couvertes au titre de l'assurance, toutes sommes versées dès l'inscription à l'organisateur (acompte, arrhes …) dans la limite d'un plafond égal au coût du voyage. Les frais d'assurance annulation ne seront pas remboursés.

7.4 Formalités de déclaration :

Le client ou ses ayants droits sont tenus, sous peine de déchéance, d'aviser les Chamois Pyrénéens dans les 10 jours, suivant la survenance de l'évènement.

8. Inscription

Les inscriptions sont prises en fonction de leur ordre d'arrivée. Les demandes seront retenues en fonction des places disponibles. Le bulletin d'inscription ci-joint est à nous retourner au plus tard le **15 mars 2021.**

Dès que nous connaîtrons vos intentions, nous vous adresserons le contrat de vente puis le dossier individuel du participant. Dans le cas où ce dossier ne nous serait pas parvenu dans des délais acceptables, l'inscription ne sera pas prise en compte.
Nous nous réservons la possibilité, si les circonstances l'exigent et ce, dans l'intérêt des adhérents, de modifier leurs lieux de séjour après accord de l'intéressé, de son établissement ou de sa famille.
Si le nombre indispensable de participants à la mise en place d'un séjour n'est pas atteint, une nouvelle destination sera alors proposée.
En cas de refus de la part des participants, les sommes versées seront alors intégralement remboursées.

9. Activités

Les activités proposées sont amenées à évoluer en fonction des restrictions gouvernementales liées à la crise sanitaire qui seront en vigueur au moment des séjours.

10. Hébergement

Le choix des différents sites est effectué en fonction de critères très exigeants (confort et qualité du cadre de vie, respect de l'intimité de chaque vacancier, accessibilité,
proximité des lieux d'animation, possibilité d'intégration).
Ces hébergements, bien adaptés aux besoins, sont de plusieurs types (gîtes, logis de France, hôtels, maisons individuelles, appartements, mobil-homes).
Tous les sites sont déclarés auprès des services de D.D.C.S.P.P. des régions concernées.

11. Encadrement

L'encadrement de chaque séjour est adapté, à la fois, au degré d'autonomie des vacanciers et à leur nombre. Le personnel choisi est très motivé (souvent professionnels ou futurs professionnels du secteur social ou médical) et placé dans un cadre de travail favorable afin de lui permettre une grande disponibilité.

12. Papiers d'identité

- pour tous les séjours en France : avoir la carte d'identité en cours de validité et la carte vitale originale.
- pour les séjours en Europe : tout vacancier doit sa carte d'identité en cours de validité et sa carte européenne originale.
- pour les séjours à l'extérieur de l'Europe : tout vacancier doit avoir son passeport en cours de validité.

Ces documents devront être remis au responsable du séjour au plus tard le jour du départ.

13. Argent de poche (personne non autonome)

Afin de pallier à tous les problèmes relatifs à l'argent personnel du vacancier (vol, perte …), l'association vous encourage à remettre celui-ci au responsable du séjour de vacances le matin du départ. Cette somme sera mise à disposition de chaque vacancier sur son lieu de séjour. L'équipe fournira le décompte individuel avec justificatifs d'achats (tenu en relation avec le vacancier pendant son séjour).

14. Médicaments

- Pour le départ

Les médicaments concernant la journée du départ (midi) doivent être remis au responsable du séjour de vacances (en aucun cas, ces traitements ne doivent pas être mis dans le sac de voyage).

- Pour le séjour

Remettre au responsable les médicaments correspondant à la durée du séjour dans des semainiers jetables (pas à glissière).
Joindre impérativement une ordonnance récente indiquant le traitement médical suivi -obligation faite par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P)-.
Si besoin nous était fait d'expédier d'autres médicaments, les frais postaux seraient à la charge du vacancier.

15. Frais médicaux

Il se peut que Les Chamois Pyrénéens fassent l'avance de frais médicaux (honoraires médicaux, radios, médicaments, piluliers à reconditionner etc …) pour un vacancier. Dans cette éventualité, le vacancier recevra une facture correspondant aux frais médicaux avancés. Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons la feuille de soins.

16. Soins paramédicaux

Si vous êtes informés, avant le départ du vacancier, que ce dernier nécessitera des soins paramédicaux durant son séjour, vous devez impérativement nous en informer et organiser les interventions sur place. Aucuns soins paramédicaux ne seront effectués à l'étranger.

17. Transport ALLER-RETOUR

Lieu de départ : les départs et les retours des séjours se font du Parc des Expositions de Pau..
Horaires : tous les détails du départ et du retour vous seront communiqués dès le mois de juin.
Bagages : des étiquettes pour les bagages vous seront adressées.
Pique-nique : chaque vacancier devra se munir d'un pique-nique et d'une boisson pour le voyage aller.
Aucun accompagnement à domicile ne pourra être effectué au retour.

18. Transport sur les lieux de séjours

Durant tous les séjours, les groupes sont autonomes au niveau des déplacements et disposent de véhicules en nombre suffisant.

19. Bagages

Veillez à ne venir sur les séjours qu'avec un seul bagage. Trop souvent les vacanciers sont surchargés d'affaires inutiles (voir feuille de trousseau envoyée en juin).

20. Cession du contrat

Conformément à l'article L.211-11 du Code du Tourisme, le voyageur a le droit de céder son contrat à un autre voyageur. Cependant, au regard du public accompagné (degrés de déficience mentale, trouble du comportement, handicap psychique…), l'association se laisse le droit de refuser ce changement pour des raisons d'homogénéité.

21. Responsabilité

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou dégradation de certains objets personnels (appareil photo, caméra, téléphone portable, lecteur CD, rasoir électrique...).
La famille ou l'établissement reste en charge du rapatriement en cas de problème de comportement.

22. Rapatriement

En cas de problèmes de comportement ou de problème médical ne nécessitant pas un rapatriement sanitaire, la famille et l'établissement se verront dans l'obligation de prendre en charge le retour de la personne dans les plus brefs délais.

23. Astreintes

Durant toute la durée des séjours, une personne des Chamois Pyrénéens assure une astreinte 24h/24. Les coordonnées téléphoniques sont données dans le contrat de vente.

24. Album souvenirs

Chaque vacancier aura la possibilité, s'il le désire, de remplir durant son séjour un album souvenirs qui lui permettra de garder la trace des grands moments vécus pendant ses vacances. Il sera aidé par les accompagnateurs.

25. Réclamations

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur le séjour de vacances, le vacancier est tenu de la signaler dans les meilleurs délais. Les réclamations devront être faites dans un délai maximum de 30 jours après la fin du séjour. Elles pourront se faire par téléphone, mais devront obligatoirement être suivies d'un courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante : Association Les Chamois Pyrénéens - 105 Avenue des Lilas - CS 80123 - 64001 PAU Cédex ou par mail : chamois-pyreneens@wanadoo.fr

TITRE VI - DE LA VENTE DE VOYAGES OU DE SÉJOURS

Art. 95 - Sous réserve des exclusions prévues aux deuxièmes alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art. 96 - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3° Les repas fournis ;

4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;

12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;

13° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art. 97 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments .En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art. 98 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Le nombre de repas fournis ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 p. 100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes:

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art. 99 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours.

Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art. 100 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art. 101 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. 102 - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remplacement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyageur ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art. 103 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis.

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celle-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Art. 104 - Les dispositions des articles 95 à 103 du présent décret doivent obligatoirement figurer sur les brochures et les contrats de voyages proposés par les personnes visées à l'article 1er de la loi du 13 juillet 1992 susvisée.

Séjours détente avec l'équipe des Chamois Pyrénéens

ACP
ASSOCIATION CHAMOIS PYRENEENS

Les Chamois Pyrénéens
105 av. des Lilas - C.S. 80123 - 64001 PAU Cédex
Tél : 05 59 84 64 90 - Fax : 05 59 84 60 96
Mail : chamois-pyreneens@wanadoo.fr
Site internet : https://www.chamoispyreneens.fr

Association Sportive et Culturelle
de l'A.D.A.P.E.I. des Pyrénées-Atlantiques

Adapei Pyrénées-Atlantiques — PPP Pau Porte des Pyrénées — Atout France — France — MAIF Assureur militant — ancv — UNAT Le tourisme au service des hommes et des territoires

Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901- Déclarée en Préfecture de Pau n° 64.4019 du 1er février 1980 - Agrément Atout France n°IM 064140002 - Agrément Jeunesse et Sports n° 13.S.002 du 17 janvier 2013 - Agrément Vacances Adaptées organisées n° AG06401003 du 21 juin 2016 - Affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté - N° SIRET 33107547300024 - Code APE 9329 Z - Adhérent à l'UNAT